



Syndicat national de l'administration scolaire,  
universitaire et des bibliothèques

---

Fédération syndicale unitaire

## **Organisation du temps de travail à la DSDEN de l'Oise :**

### **Le SNASUB-FSU Amiens, le syndicat utile aux personnels, titulaires et non titulaires !**

Le SNASUB-FSU a organisé à la DSDEN de l'Oise, 3 réunions d'information syndicale sur ce sujet, à la demande des personnels, les 9 décembre 2016, 20 janvier et 19 décembre 2017.

Dans le cadre de nos réflexions sur l'organisation du temps de travail en 2016-2017 à la DSDEN de l'Oise, les collègues demandaient un assouplissement du régime interne en la matière, en prenant notamment exemple sur les pratiques existantes au Rectorat et à la DSDEN de la Somme : installation du même outil informatique assurant le suivi du temps de travail compte tenu du système des horaires fixes et variables.

Une délégation du SNASUB-FSU composée de Corinne RIBARD-LEBRUN, Sandrine CIRIER, Philippe LALOUETTE et Bernard GUÉANT a été reçue en audience le 21 novembre 2017 par Monsieur l'Inspecteur d'académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Oise, en présence de Madame la secrétaire générale et de son adjointe.

Cette démarche syndicale était issue de travaux menés depuis de longs mois auprès de l'ensemble des collègues de la DSDEN 60.

Le SNASUB-FSU a mené - à la demande des agents - une enquête portant sur l'installation d'une badgeuse à la DSDEN de l'Oise, outil permettant un alignement sur les conditions d'exercice des personnels en poste au Rectorat et à la DSDEN de la Somme. Cette option a recueilli l'assentiment d'une quasi-majorité des collègues de la DSDEN de l'Oise.

Afin d'améliorer les modalités de gestion du temps de travail des personnels de son service académique, Monsieur le Directeur académique a souhaité présenter aux représentants de l'ensemble des organisations syndicales ce jeudi 7 juin 2018 l'outil mis en place à titre expérimental auprès de certains personnels de la DSDEN de l'Oise en vue de sa généralisation.

Le DASEN a dévoilé cet outil de gestion du temps, en présence de Madame DECOLASSE-TOMZAK, de son adjointe, d'un chef de division et de chefs des bureaux de la DGP et de la DL2F.

Sandrine CIRIER, Corinne RIBARD-LEBRUN et Bernard GUÉANT y représentaient le SNASUB-FSU.

L'outil qui nous est présenté est une application développée sous Excel qui gèrera le temps de travail en débit et en crédit suivant une quotité annuelle à respecter, charge étant donnée aux agents de mettre à jour ce tableur quotidiennement en renseignant leurs heures d'arrivée et de départ, leurs autorisations d'absences et leurs soldes des congés.

Le DASEN explique qu'il est en effet nécessaire d'évoluer vers des pratiques plus souples et moins formelles.

Ce tableur (chaque agent aura son fichier) sera exploité par les chefs de divisions et non plus par la secrétaire générale. Le DASEN indique que cet outil permettra plus de fluidité et reposera sur la confiance. Les horaires variables

ouvrent la possibilité aux agents de reporter d'un mois donné sur le mois suivant un nombre limité d'heures de travail effectuées au-delà ou en deçà de la durée mensuelle de travail due.

**Cet outil permettra effectivement de gérer le temps de travail d'une manière plus souple.** Les autorisations d'absences seront dématérialisées et se feront via un mail au supérieur hiérarchique (chef de division). Les permanences au-delà des plages horaires fixes devront bien-sûr être respectées, mais les personnels pourront maintenant s'arranger entre eux.

**Les agents n'auront plus à indiquer dès septembre les périodes de congés souhaitées durant toute l'année scolaire.** Cette énorme contrainte disparaît du paysage. Cependant, dès le retour d'une période de congé scolaire, les agents voudront bien déposer leur demande de congés pour la période suivante. Les congés seront posés sous la responsabilité des chefs de division, la secrétaire générale n'intervenant que dans le cadre du contrôle de conformité (seuls les absences pour enfant malade restent gérées par le secrétariat général).

**Il est à noter que les personnels non titulaires de la DSDEN 60** se verront également attribuer leur tableur avec des règles de calcul adaptées.

**Ce nouveau dispositif entrera en vigueur en septembre 2018.**

Même si le SNASUB-FSU demandait l'installation d'une badgeuse (coût estimé trop élevé par le DASEN) cette **proposition de suivi et de gestion du temps de travail** (le temps de travail quotidien se déclinant en plages fixes et en plages mobiles avec l'enregistrement et le décompte exact du temps de travail quotidien par une badgeuse) **est une avancée concrète, de nature à améliorer significativement les conditions de travail des personnels.**

**Cela a le mérite d'une application de règles uniformes entre collègues des services académiques dans une réelle équité et une réelle transparence.**

**Il va sans dire que nous continuerons d'œuvrer, à la DSDEN 60 comme ailleurs, à l'amélioration des conditions de travail** des agents et à permettre que les personnels de nos filières et catégories exigent et obtiennent, lorsque c'est nécessaire, le respect de leurs droits.

Bernard Guéant,  
Co-secrétaire académique  
du SNASUB-FSU Amiens



**SNASUB - FSU**

9, rue Dupuis 80000 AMIENS

Téléphone / Fax : 03.22.72.95.02

Courrier électronique : [snasub.amiens@orange.fr](mailto:snasub.amiens@orange.fr)

Site internet : <http://snasub-amiens.fr/>